

Le Bureau s'est réuni le 8 novembre 2018, sur convocation du Président en date du 30 octobre 2018.

Présents-es : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, E. PAYEUR, J.L. CLAUDON, C. ASSFELD LAMAZE, K. JUVEN, D. PICARD, C. THERMINOT, P. HENNEBERT

Excusé-es: O. HEYOB, R. ARNOULD, J.L. STAROSSE

BU2018-27 – FINANCES-SUBVENTION (7.5.2) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE BRULEY DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « CREATION OU REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX ».

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et concomitamment à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat destinée exclusivement aux privés, la CC2T est porteuse d'un appel à projets concernant la création ou la réhabilitation lourde de logements communaux afin de répondre, entre autres, à une carence de logements locatifs dans les communes rurales.

Ainsi, le projet de la commune de BRULEY est de créer, dans une maison située au 220 rue de la République, deux logements de 110 m² chacun.

L'objectif est de :

- Restaurer et valoriser un bâti ancien menaçant ruine,
- Créer une offre locative accessible sur la commune.

Cette opération communale répond aux critères d'éligibilité mentionnés dans l'appel à projet, à savoir :

- Critère social : intégration au centre du village, logements dédiés à de jeunes couples ou familles avec enfant...
- Critère économique : création d'une offre locative accessible (loyer mensuel de 600 € à 750 € - charges comprises-, soit de 5.45 €/m² à 6.80 €/m²),
- Critère environnemental : étiquette énergétique visée « C ».

Comme le prévoit le règlement d'octroi, la subvention de la CC2T se fait à hauteur de 10 % du montant des travaux (plafond max. d'aides de 6 000 € / logement). Le montant des travaux éligibles s'élevant à 363 390 € HT, il est donc proposé d'attribuer une subvention totale de 12 000 € à la commune de Bruley.

Il est proposé au Bureau :

- d'octroyer la subvention liée à l'appel à projets précité en faveur de la commune de Bruley,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision et toute pièce utile à ce dispositif.

Délibération adoptée à l'unanimité.